



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 août 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Vingt-sixième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution [2066 \(2012\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2013 et m'a prié de le tenir régulièrement informé de la situation sur le terrain, au fil de la reconfiguration de la MINUL, des progrès accomplis par rapport aux jalons de la transition, et du transfert progressif aux autorités nationales des responsabilités en matière de sécurité. On trouvera dans le présent rapport les informations qui m'ont été demandées, ainsi qu'un aperçu des principaux faits survenus depuis mon rapport du 28 février 2013 ([S/2013/124](#)).

#### II. Principaux faits nouveaux

##### A. Situation politique

2. Le 11 mars, la Présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf, a annoncé un remaniement ministériel dans l'objectif, selon elle, de constituer un gouvernement représentatif des deux sexes et de tous les groupes ethniques, religions et âges. De mars à juillet, elle a nommé au total six nouveaux ministres (dont une femme) et 14 vice-ministres (dont six femmes).

3. Le 8 juillet, la Présidente a annoncé la destitution de quatre hauts responsables accusés de s'être livrés à des activités illégales et elle a demandé au Parlement d'approuver le renvoi du Vérificateur général des comptes pour conflit d'intérêt. Le 10 juillet, la Chambre des représentants a donné son accord. Malgré ces mesures, certains groupes ont crié au népotisme et à la corruption en cherchant à soulever l'opinion contre le Gouvernement. C'est ainsi qu'en mars, trois organisations de la société civile ont fait part de leur intention de manifester jusqu'à ce que le Gouvernement réponde à ces accusations de népotisme et de corruption. Ces événements ont dominé la une des médias et provoqué l'inquiétude de la population.

4. Le 20 mars, la Présidente a annoncé le remplacement de trois membres du Conseil des commissaires de la Commission électorale nationale, et notamment de son président, les mandats de la plupart des commissaires étant arrivés à expiration. Le principal parti d'opposition, le Congrès pour le changement démocratique (CDC), s'est plaint que le nouveau Président était membre du Parti de l'unité au



pouvoir, en violation de la loi en vigueur, ce qui compromettrait la neutralité de la Commission. Pendant plusieurs semaines, le CDC a boycotté les activités de la Commission, notamment une élection partielle au Sénat, le 7 mai, dans le comté de Grand Bassa. Pendant ce temps, la Commission a présenté au Parlement, en mars, un projet de révision de la loi électorale, avec notamment une disposition instaurant un quota d'au moins 30 % de femmes sur les listes des candidats présentés par les partis. Le 5 juillet, le Parlement a engagé, avec la Commission, des consultations publiques sur les modifications proposées.

5. Le 2 mai, le Gouvernement a soumis au Parlement le projet de budget pour l'exercice 2013/14, d'un montant total de 553 millions de dollars, soit 17 % de moins que le montant inscrit au budget de 2012/13 (672 millions de dollars). Cette réduction s'explique en partie par un réajustement des recettes attendues après que le budget de 2012/13 a dû être revu à la baisse en avril 2013, et ramené à 540 millions de dollars. L'examen du budget par le Parlement est en cours, mais certains parlementaires craignent de ne pouvoir le mener à bien car ils éprouvent des difficultés à obtenir des données sur l'exécution du budget.

6. Le Parlement semble bien décidé à s'acquitter de ses fonctions de contrôle et d'établissement des lois, même s'il continue à se heurter à un certain nombre d'obstacles, notamment le manque de ressources. Il fait aussi des efforts en matière de réforme, et a notamment invité ma Représentante spéciale et Chef de la MINUL, Karin Landgren, à instituer des échanges réguliers sur ces questions. Une première réunion a été organisée le 3 juillet, les participants ayant convenu de poursuivre leurs discussions sur les points intéressants à la fois le Parlement et le mandat de la MINUL.

7. Plusieurs initiatives ont été prises pour favoriser la réconciliation. Le 20 juin, lors d'une conférence nationale organisée par l'Ambassadeur pour la paix, George Weah, la Présidente a lancé la feuille de route pour la réconciliation nationale, qui reprend certains éléments des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, en mettant l'accent sur l'autonomisation économique, une identité nationale partagée et des structures de justice et de gouvernance efficaces et décentralisées, ainsi que sur une justice réparatrice et sociale, sans pour autant exclure la possibilité que des poursuites soient engagées pour les crimes passés. Le cadre de mise en œuvre de la feuille de route reste cependant flou. L'un des objectifs poursuivis étant de faire en sorte que personne ne soit oublié du récit national, le Gouvernement a lancé en mai un projet visant à élaborer des programmes d'histoire pour l'enseignement primaire et secondaire. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme a aussi commencé à appliquer l'initiative Palava Hut (voir par. 28 ci-dessous).

8. Des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne plusieurs initiatives de réforme, notamment le processus de révision de la Constitution. Le 21 mars, la Présidente a prorogé d'un an, jusqu'en 2015, le mandat du Comité de réforme constitutionnelle. Celui-ci a entamé les contacts avec les acteurs concernés, notamment les législateurs, les partis politiques et les représentants de la société civile, et a élaboré une stratégie et un plan de travail. Les organismes des Nations Unies ont continué d'apporter leur concours au Comité : le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a signé un accord avec le Comité le 14 juin en vue du lancement d'un projet et des experts et conseillers pour les questions

constitutionnelles ont été mis à la disposition du Comité. Ce sont surtout les délais serrés et les ressources extrêmement limitées qui posent problème.

9. Le 21 mai, la Commission foncière du Libéria (Liberia Land Commission) a soumis à la Présidente, après deux années d'études, de consultations élargies avec toutes les composantes de la société libérienne et d'activités sensibilisation, la première politique relative aux droits fonciers du Libéria, qui devrait donner jour à un projet de loi présenté au Parlement pour examen. Cette politique prévoit un nouveau régime foncier assurant à tous les Libériens l'accès dans des conditions d'égalité et des droits garantis à la terre et à la propriété. Elle couvre toutes les formes de propriété foncière pour permettre aux communautés de tirer parti des ressources naturelles. Des consultations ont par ailleurs été engagées à l'échelle nationale en vue de la formulation d'une politique d'administration foncière. À terme, l'objectif poursuivi est de créer un organisme unique chargé de toutes les questions foncières.

10. Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, des progrès considérables ont été accomplis au niveau du programme concernant les modes alternatifs de règlement des litiges fonciers. Les cinq centres pour la coordination dans le domaine foncier sont désormais opérationnels : ils évaluent les différends fonciers dans quatre comtés et forment le personnel et des spécialistes des modes alternatifs de règlement des litiges.

## **B. Situation en matière de sécurité**

11. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité au Libéria est restée stable mais fragile. Les émeutes sont toujours un problème. Il y en a eu 21 depuis le 1<sup>er</sup> mars, soit autant que pendant la même période en 2012. Les vols à main armée se sont poursuivis, plus d'un tiers des incidents signalés ayant été commis à l'aide d'armes à feu. Les taux de violence sexuelle sont malheureusement toujours élevés : 25 % de cas de plus que pendant la même période en 2012 ont été signalés et plus de 20 % des victimes sont des enfants de moins de 10 ans.

12. Les émeutes ont parfois pour source les litiges fonciers et le manque de confiance dans l'appareil judiciaire. Le 29 avril, suite à un homicide commis au campement de la mine d'or de Bartel Jam dans le comté de Grand Gedeh, environ 300 habitants ont manifesté devant un commissariat. Le 7 mai, une cinquantaine de résidents d'une localité près de Monrovia se sont soulevés contre une décision de la Cour suprême ayant trait à la propriété foncière. Le 11 juillet, en réaction à un raid de la police, 400 villageois ont protesté devant un commissariat à Totota, dans le comté de Bong, et les policiers ont procédé à des tirs de sommation. Un civil a par la suite succombé à des blessures par balle, ce qui a encore alourdi le climat entre la police et la population. Les tensions interethniques ou religieuses se sont aussi soldées par des violences, notamment lors des graves affrontements qui se sont produits dans le comté de Lofa le 19 mars, faisant 20 blessés et de nombreux dégâts, y compris la destruction d'une mosquée. Un autre affrontement s'est produit le 11 juillet dans le comté de Grand Cape Mount, lorsqu'un jeune homme a, selon certaines informations, été enlevé par des membres de la société traditionnelle du Poro.

13. Les tensions liées aux concessions ont continué de donner lieu à des manifestations violentes. Le 19 avril, des travailleurs de la plantation d'hévéas

Cocopa dans le comté de Nimba ont manifesté pour obtenir des prestations plus importantes. Un incident similaire s'est produit dans la plantation d'hévéas Cavalla, dans le comté de Maryland, le 12 février. Le 22 mars, le 4 juin et le 1<sup>er</sup> juillet, environ 650 anciens travailleurs de la plantation Sime Darby, dans le comté de Bomi, ont protesté contre le non-renouvellement de leurs contrats. Le 15 février, des habitants du comté de Bong se sont soulevés après la mort d'un mineur, apparemment des suites d'un accident du travail.

14. La majorité des manifestations ont toutefois été pacifiques. Les plus importantes ont eu lieu le 26 mars, date à laquelle un millier de musulmans ont protesté contre le projet de faire du Libéria une « nation chrétienne », et le 26 avril, où un millier d'étudiants ont manifesté sur le campus de l'Université du Libéria pour dénoncer la corruption du personnel dirigeant. Il faut aussi citer des manifestations plus restreintes de motards, d'enseignants, d'étudiants et d'anciens soldats des Forces armées du Libéria demandant le versement de leurs allocations.

15. Les menaces susmentionnées et l'instabilité régionale risquent de compliquer la protection des civils et de rendre indispensable l'adoption de mesures de prévention ou de répression. Pour parer les risques, la MINUL met au point une stratégie détaillée de protection des civils, qu'elle appliquera lors de la planification de ses mesures d'urgence et dans le cadre de ses directives opérationnelles.

### C. Questions régionales

16. La situation à la frontière avec la Côte d'Ivoire est restée relativement calme, en dépit des menaces. Comme indiqué dans mes derniers rapports sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (S/2013/197 et S/2013/377), on a dénombré en mars 2013 deux attaques transfrontières et une tentative d'attaque contre des communautés en Côte d'Ivoire près de la frontière. Des attaques transfrontières organisées ont continué d'être signalées. Grâce à la collaboration étroite de la MINUL avec l'ONUCI, d'une part, et avec les organismes de sécurité libériens, d'autre part, il a été possible d'analyser conjointement la situation et de réagir rapidement.

17. Le 17 avril, l'armée libérienne a mis un terme à l'opération Restore Hope I et retiré leurs hommes de la zone frontalière avec la Côte d'Ivoire. D'autres organismes de sécurité, comme la police et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, ont poursuivi leurs efforts dans le cadre de la force opérationnelle interarmées basée dans le comté de Grand Gedeh. Au début du mois de juin, à la suite de rapports faisant état de possibles attaques transfrontières, les forces armées se sont redéployées dans les zones frontalières dans le cadre de l'opération Restore Hope II, qui s'est achevée le 28 juin. Ces initiatives, qui semblent avoir encore un peu plus affaibli les réseaux qui menaçaient la sécurité à la frontière, ont renforcé la confiance de la population dans les organismes de sécurité.

18. Les procédures judiciaires liées aux incidents transfrontières se sont poursuivies. Une demande d'extradition émanant de la Côte d'Ivoire et concernant huit Ivoiriens détenus au Libéria a été portée devant la Cour suprême après que le Gouvernement a abandonné toutes les poursuites à leur encontre en mars, autorisant par là même le lancement des procédures d'extradition les visant. La Côte d'Ivoire entend les traduire en justice pour des crimes liés à l'attaque transfrontière du 8 juin 2012, qui avait causé la mort de sept soldats de la paix de l'ONUCI. Le procès de

18 Libériens du comté de Grand Gedeh, accusés d'être des mercenaires ayant participé à des attaques transfrontières en 2011 et 2012, est aussi en cours, après une longue période de détention initiale, qui a conduit des membres de la diaspora et des groupes de citoyens à collecter des fonds pour assurer leur défense, et à menacer d'organiser des protestations devant la prison centrale de Monrovia.

19. Les Gouvernements libérien et ivoirien ont continué de renforcer leur coopération bilatérale, notamment dans le cadre quadripartite formé avec la MINUL et l'ONUCI. La deuxième réunion quadripartite s'est tenue à Monrovia le 5 avril, et des activités de planification ont été engagées en juin, en présence de la MINUL et de l'ONUCI, en vue de coordonner les opérations de sécurité de part et d'autre de la frontière. Toute assistance fournie par la MINUL sera conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme des Nations Unies. Le 26 juin, des représentants des deux Gouvernements se sont rencontrés pour préparer la tenue d'une réunion du Conseil mixte des chefs et des anciens en octobre.

20. Le Gouvernement et la MINUL ont participé à une réunion de haut niveau tenue à Dakar, le 29 juin, et coprésidée par mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Secrétaire général de l'Union du fleuve Mano. De hauts responsables de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, ainsi que de l'ONUCI et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, y ont pris part. Il s'agissait de lancer le processus d'élaboration d'une stratégie en matière de sécurité pour l'Union du fleuve Mano, comme l'a demandé le Conseil de sécurité.

21. La MINUL et l'ONUCI ont poursuivi leur coopération, notamment en se réunissant régulièrement, en échangeant des informations et des analyses et en coordonnant leurs opérations, tandis que les équipes de pays du Libéria et de la Côte d'Ivoire resserraient également leurs liens de leur côté. Les fonds nécessaires pour appliquer le programme transfrontalier en faveur de la sécurité alimentaire et de la cohésion sociale, lancé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ont été collectés, et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine est mis à contribution pour faciliter le processus de réconciliation des deux côtés de la frontière.

22. Malgré l'existence en Guinée de foyers d'instabilité liés aux élections et à des différends ethniques, la situation est restée calme à la frontière, où les organismes de sécurité libériens et guinéens et la MINUL ont effectué régulièrement des patrouilles. La situation est aussi restée calme le long de la frontière du Libéria avec la Sierra Leone et les organismes de sécurité sierra-léonais et libériens y ont poursuivi leurs patrouilles conjointes.

#### **D. Situation humanitaire**

23. Au 30 juin, 58 484 réfugiés ivoiriens étaient enregistrés au Libéria. L'objectif fixé était d'organiser le rapatriement librement consenti de 16 000 réfugiés en 2013, et des progrès ont été accomplis en ce sens puisque 9 472 réfugiés étaient déjà rentrés en Côte d'Ivoire.

24. Le processus de consolidation et de fermeture des camps s'est poursuivi, ce qui a permis de rationaliser les mesures de protection et d'assistance et la fourniture

des services. En mars, le camp Dougee, dans le comté de Grand Gedeh, a été fermé et ses derniers habitants ont été répartis entre le camp situé dans le même comté sur des terres ayant appartenu à la Prime Timber Production Company (camp PTP) et le camp Little Wlebo dans le comté de Maryland. Le camp Saclepea dans le comté de Nimba a été fermé en juillet, et le camp Solo dans le comté de Grand Gedeh doit clore ses portes à la fin de 2013. Les communautés ont accueilli 22 695 réfugiés enregistrés, dont certains ont été réinstallés dans des camps conformément à la politique gouvernementale. Le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) a aidé le Gouvernement à organiser le rapatriement librement consenti de 5 247 réfugiés. Malgré ces progrès, 1 490 nouveaux réfugiés ont été enregistrés au Libéria de janvier à mars, et un millier de réfugiés ivoiriens ont afflué dans le comté de Nimba d'avril à juin.

25. La Commission tripartite, composée de représentants du Libéria, de la Côte d'Ivoire et du HCR, a tenu une réunion technique à Monrovia en juin pour étudier la situation des réfugiés ivoiriens, notamment les questions concernant la sécurité, la préservation du caractère humanitaire et civil du droit d'asile et la localisation des camps.

26. Le plan d'intervention humanitaire conçu par l'équipe de pays des Nations Unies en lieu et place d'un appel global, dont le budget s'élève à 36 millions de dollars, est financé à hauteur de 13,5 %. Les besoins en matière d'aide alimentaire et nutritionnelle, d'éducation et de santé demeurent considérables, en particulier dans les zones d'accueil des réfugiés.

## **E. Situation sur le plan des droits de l'homme**

27. La situation sur le plan des droits de l'homme reste préoccupante, compte tenu en particulier de l'accès limité à la justice et du manque de coordination entre les différentes composantes de l'appareil judiciaire, encore aggravé par les problèmes systémiques. Les pratiques traditionnelles néfastes ont toujours cours, notamment les mutilations génitales féminines et les cérémonies d'initiation forcée aux sociétés secrètes Sande et Poro, malgré les initiatives prises par le Gouvernement pour faire comprendre leurs conséquences dévastatrices.

28. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme a poursuivi sa campagne contre les sévices sexuels dont sont victimes les enfants, et invité les acteurs concernés à mettre au point le plan d'action national en faveur des droits de l'homme. Elle a tenu des consultations dans 13 comtés, de mai à juillet, en prélude à la conférence prévue en août en vue du lancement de l'initiative Palava Hut. Au total, 64 comités de district Palava Hut ont été constitués. Toutefois, la Commission se heurte toujours à des problèmes d'organisation et de ressources. Son président a démissionné en mai et son remplaçant a été désigné, mais la nomination a été annulée par la Présidente pour vice de procédure. Un nouveau processus de nomination est en cours.

29. Avec l'appui de l'ONU, le Gouvernement a poursuivi l'élaboration de son rapport sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En février, il a adhéré à l'initiative mondiale visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, conduite par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et s'est engagé à adopter une législation idoine en matière de lutte contre la violence

domestique, à financer l'application de son plan d'action national sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et à améliorer l'accès des femmes et des filles à la justice. Il doit aussi bientôt valider une stratégie nationale d'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

## **F. Situation économique**

30. Le Libéria a bénéficié d'une croissance solide en dépit des fluctuations sur les marchés internationaux des matières premières. Le taux de croissance moyen était de 7,73 % au cours des trois dernières années et il devrait s'établir à 8,3 % en 2013, soit légèrement moins qu'en 2012 (8,9 %). Le taux d'inflation moyen était de 8,4 % à la fin de mars, contre 6,9 % à la fin de 2012, mais il devrait retomber à environ 5 % d'ici la fin de 2013.

31. Le 3 juillet, à l'issue de son premier examen au titre de la facilité élargie de crédit, le Fonds monétaire international a constaté une forte croissance économique liée au développement des secteurs de l'exploitation minière, du bâtiment et des services. Il a cependant noté que les retombées de cette croissance sur le reste de l'économie étaient limitées. Il a invité les autorités à une meilleure gouvernance et à davantage de transparence, tout en soulignant à quel point il était important d'améliorer le contrôle financier des entreprises publiques et de procéder à des audits du budget gouvernemental.

## **III. Renforcement des capacités en matière de sécurité nationale et de justice**

### **A. Transition en matière de sécurité**

32. La MINUL a continué de se retirer progressivement et de réorganiser le déploiement de ses contingents militaires. À la fin de juin, sa composante militaire avait considérablement réduit ses effectifs sur l'ensemble du territoire libérien : elle ne disposait plus d'une présence militaire permanente dans quatre des 15 comtés et les ressources disponibles pour les gardes et les escortes étaient généralement moins importantes.

33. Sept des 11 établissements abandonnés par la MINUL lors de la première phase de son retrait ont été repris par le Gouvernement, qui a installé des institutions de sécurité dans six d'entre eux. Le Gouvernement a eu beaucoup de mal à assumer ses nouvelles responsabilités en matière de sécurité et à utiliser efficacement les installations qu'il venait d'acquérir. Il s'est avéré difficile de réunir des ressources pour équiper ces installations et déployer des agents de sécurité supplémentaires, malgré les crédits prévus pour les activités de transition dans le budget national de 2012/13. Un séminaire devait être organisé en mars pour analyser les problèmes de financement dans le cadre de la transition, mais il n'a toujours pas eu lieu. Le Gouvernement a aussi lancé une initiative pour faire le lien entre les besoins liés à la transition et les programmes de développement du secteur de la sécurité.

34. Le groupe de travail conjoint Gouvernement-MINUL pour la planification de la transition a continué d'organiser la seconde phase du retrait de la Mission, en tirant les enseignements voulus de la première phase. Le Gouvernement aurait prévu

un montant de 10 millions de dollars pour les activités de transition dans le cadre du budget national pour 2013/14, mais la manière dont ce montant sera réparti doit être déterminée pendant le séminaire mentionné au paragraphe précédent.

## **B. Sécurité nationale : stratégie et dispositif**

35. Les crédits prévus pour tous les secteurs, y compris celui de la sécurité, ont accusé une diminution dans le projet de budget national pour 2013/14, même si la part du budget consacrée à la sécurité a augmenté de 1,1 %. À l'exclusion des crédits prévus pour les activités de transition, le budget d'ensemble consacré à la sécurité a été réduit de 10 %, passant de 81,17 millions à 72,9 millions de dollars, et la police a essuyé des coupes de 18 % par rapport à l'exercice précédent.

36. L'application de la loi de 2011 relative à la réforme de la sécurité et aux renseignements est encore limitée. Le Parlement examine des propositions de modification qui exigeraient de revenir sur certaines des mesures de rationalisation prises dans les organismes de sécurité si elles étaient adoptées. Par ailleurs, des conseils de sécurité de comté, organes de coordination locaux créés par la loi, sont opérationnels dans les comtés de Lofa et de Nimba, et partiellement opérationnels dans cinq autres comtés, le Gouvernement entendant étendre cette initiative à l'échelle nationale d'ici à la fin de 2013. Le processus de mise au point d'une nouvelle stratégie nationale en matière de sécurité, qui viendrait remplacer celle adoptée en 2008, doit être lancé en août à l'occasion d'une conférence sur la réforme du secteur de la sécurité organisée par le Gouvernement.

37. Le Ministère de la justice, ayant retiré en février un projet de loi sur le contrôle des armes à feu, soumis au Parlement, au motif que la notion d'armes à feu n'était pas clairement définie, une version fortement révisée sera présentée. La Commission nationale libérienne des armes légères s'est vu allouer pour la première fois un montant de 150 000 dollars dans le projet de budget national pour 2013/14 et, dans un souci d'économie, le Ministre d'État a continué d'assurer les fonctions de président de la Commission.

38. En mars et avril, le Gouvernement a examiné les dispositifs de gestion et de responsabilisation de la police, du parquet et de l'appareil judiciaire dans le cadre de sa déclaration d'engagements réciproques avec la Commission de consolidation de la paix. Financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, cet examen a permis de formuler des recommandations pour chaque institution, et pour l'appareil judiciaire en général.

## **C. Police nationale**

39. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts, avec l'appui de la MINUL, pour faire en sorte que la Police nationale soit plus efficace. Celle-ci manque toujours des capacités et ressources nécessaires pour faire respecter l'autorité de l'État en dehors de Monrovia, essentiellement à cause de problèmes de gestion que vient encore aggraver la politisation de la situation. À la veille de l'achèvement du plan stratégique quinquennal de la Police nationale, la police et la MINUL procèdent à une évaluation des capacités nationales d'application de ce plan, qui devrait être terminée en août et dont l'objectif est d'élaborer un nouveau cadre stratégique de développement. Les recommandations formulées à l'occasion de l'examen des

dispositifs de gestion et de responsabilisation susmentionnés seront également prises en compte dans ce nouveau cadre, ainsi que dans les mécanismes de contrôle civils et le projet de loi relatif à la police. La police a continué de s'employer à améliorer les mesures de contrôle interne et elle projette notamment de déployer sa Division de la déontologie en dehors de Monrovia pour que les citoyens puissent plus facilement déposer plainte en cas de faute de la police.

40. La formation des policiers à l'Académie nationale de police a été sérieusement compromise par le manque de ressources. Il a fallu faire appel aux donateurs pour assurer l'alimentation des élèves. On a aussi dû retarder l'achat d'uniformes pour les recrues. En juillet, le PNUD a mis en place un nouveau centre régional de formation à Harper (comté de Maryland), dans un souci de décentralisation.

41. Au 1<sup>er</sup> août, les forces de police du Libéria comptaient 4 556 éléments, dont 812 femmes, 24 d'entre elles occupant des postes de responsabilité. Au total, 149 recrues, dont 46 femmes, ont jusqu'ici obtenu leur diplôme de l'Académie nationale de police en 2013. Le Groupe d'appui de la police, qui devrait se composer d'un millier d'éléments d'ici à la fin de 2013, en compte 888, dont 97 femmes. Avec l'appui de la MINUL, et en collaboration avec le Ministère de la condition féminine et du développement, la police a lancé une campagne de recrutement à l'échelle nationale pour faire passer la part des femmes de 17 % à 20 %. Des mesures sont également prises pour atteindre la parité aux postes de direction, notamment en nommant des commandantes de comté.

42. Pour renforcer les capacités des responsables de la police, un programme de perfectionnement des cadres a été lancé. Il s'agit d'une série de formations professionnelles, notamment aux compétences de supervision, à l'intention des cadres de la police, en partenariat avec le Ghana Institute of Management and Public Administration et le PNUD. L'Académie a organisé 15 cours de perfectionnement à l'intention de 290 cadres moyens et supérieurs de la police, dont 72 femmes.

43. Avec l'appui de la MINUL, la police a renforcé la capacité du Département de la police judiciaire de mener des enquêtes et de préparer des dossiers en cas de poursuites et a procédé à une évaluation complète de ses structures budgétaires pour repérer les domaines dans lesquels les capacités font défaut. Trois hauts fonctionnaires du Service de la protection des femmes et des enfants ont participé à des formations spécialisées sur les violences sexuelles et sexistes.

44. Les capacités opérationnelles de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale et du Bureau central national d'INTERPOL ont été améliorées. La Cellule a mené des enquêtes dans plusieurs affaires de traite des personnes, tandis qu'une opération conjointe contre le trafic illicite a permis de récupérer des biens illicites et d'arrêter et de poursuivre en justice cinq suspects. Les membres du personnel de la Cellule ont été formés par la MINUL aux techniques d'enquêtes, et certains ont suivi des formations spécialisées aux États-Unis d'Amérique et au Ghana. Les membres des cellules de lutte contre la criminalité transnationale de la Sierra Leone et du Libéria se sont rencontrés dans les deux pays pour améliorer leur coopération avec leurs homologues régionaux dans le cadre de l'Initiative de la Côte de l'Afrique de l'Ouest.

## **D. Bureau de l'immigration et de la naturalisation**

45. Le Bureau a accompli des progrès dans l'application de son plan stratégique, notamment en instituant un comité des questions budgétaires. Il a également entrepris depuis mars de procéder à l'enregistrement de tous les étrangers vivant dans le pays, et il anime les efforts déployés pour formuler une nouvelle politique nationale en matière de migration.

46. Le Bureau continue de renforcer ses capacités : 250 nouvelles recrues doivent entrer en formation en juillet, tandis qu'une centaine d'agents quitteront le service en raison de leur âge ou de leur santé. Au 1<sup>er</sup> août, le Bureau comptait 1 847 agents, dont 555 femmes. Il entend transformer l'ancien camp de la MINUL à Foya (comté de Lofa) en un centre de formation étant donné qu'il n'y a pas assez de place à l'Académie nationale de police.

47. Le Bureau compte porter l'effectif de l'Unité des gardes frontière à 500 hommes, mais il aura besoin pour ce faire d'une aide bilatérale. En attendant, le 2 juillet, quelque 75 agents affectés à la frontière du pays avec la Côte d'Ivoire ont menacé d'abandonner leurs postes si l'indemnité journalière de subsistance qui leur avait été promise ne leur était pas versée. Ils sont convenus de rester à leur poste jusqu'à ce que le Bureau règle la question avec le Ministère des finances.

## **E. Institutions judiciaires, juridiques et pénitentiaires**

48. Sur nomination de la Présidente, un nouveau Président de la Cour suprême et un juge assesseur sont entrés en fonction le 29 avril, portant la Cour suprême au complet.

49. En dépit du manque continu de ressources et de capacités, des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines dans le secteur de la justice. Avec le soutien de l'ONU, une conférence nationale sur la justice pénale a été organisée conjointement en mars par le Ministère de la justice et le pouvoir judiciaire pour remédier à certaines des lacunes du système d'administration de la justice. La législation, élargissant les compétences des magistrats et modifiant la loi relative aux jurys qui vise à réduire le nombre d'affaires en souffrance devant les tribunaux itinérants, a été adoptée par le Parlement et doit être signée par la Présidente.

50. Les initiatives visant à améliorer la fourniture des services ont donné certains résultats. Le premier centre pour la justice et la sécurité, inauguré en février à Gbarnga (comté de Bong), avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix, est désormais opérationnel. Le prétoire n'est pas encore prêt, mais les procureurs, les avocats commis d'office et le personnel de la Cellule de répression des violences sexuelles et sexistes, du Service de probation, du Groupe d'appui de la police et de l'Unité des gardes frontière, les agents pénitentiaires et les vérificateurs nationaux des droits de l'homme, ont déjà été déployés. Le Groupe d'appui de la police se sert du centre comme d'une base avancée pour régler les problèmes de sécurité dans les trois comtés sous sa responsabilité. Les enseignements tirés de l'installation de ce centre pilote ont été mis à profit pour concevoir les deux prochains centres qui seront situés dans les comtés de Grand Gedeh et de Maryland. Le Fonds pour la consolidation de la paix continuera d'apporter son concours à la mise en place des quatre centres restants, même si les ressources nécessaires à la création des quatrième et cinquième centres n'ont pas été pour l'instant trouvées.

51. Peu d'affaires de violences sexuelles et sexistes, en particulier à l'encontre d'enfants, ont été jugées, ce qui illustre bien les faiblesses du système de justice pénale. Les problèmes rencontrés dans ce type d'affaires ont notamment trait à la collecte d'éléments de preuve, dont le manque de matériel médico-légal et une coordination insuffisante entre la police et le parquet, ce qui fait que les dossiers sont mal préparés. L'ONU a mené une évaluation du programme conjoint contre les violences sexuelles et sexistes et constaté qu'il fallait encore renforcer les services de protection, tout en mettant davantage l'accent sur les stratégies de prévention.

52. La lenteur dans le traitement des dossiers demeure un problème; elle empêche que justice soit rendue aux victimes et constitue une violation des droits des accusés. Les personnes placées en détention provisoire représentent près de 80 % de la population carcérale, ce qui a des répercussions négatives sur la situation dans les établissements pénitentiaires : pendant la période considérée, cinq prisons ont connu des troubles et 13 évasions ont eu lieu. La faiblesse des infrastructures, la surpopulation carcérale, l'absentéisme et le recours trop fréquent à des bénévoles mal formés expliquent en partie de tels incidents. Des efforts ont continué d'être déployés pour améliorer la santé des prisonniers et le Gouvernement a décidé d'inclure le coût des services médicaux en milieu carcéral dans le programme des services de santé essentiels appliqué dans le cadre de la politique et du plan de santé décennaux. Certains progrès ont été accomplis au niveau des infrastructures, avec l'achèvement de la partie réservée à l'administration de la nouvelle prison construite près de Monrovia.

53. Au 1<sup>er</sup> août, l'administration pénitentiaire comptait 262 gardiens de prison, dont 53 femmes. Pendant la période considérée, 87 d'entre eux, dont 15 femmes, ont suivi une formation sur la sécurité et l'utilisation non létale de la force.

## **F. Forces armées**

54. Le 22 juin, le Libéria a déployé un peloton de 45 soldats au sein du contingent nigérian de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, avec l'appui des États-Unis. C'est la première fois que le Libéria contribue à une opération de maintien de la paix des Nations Unies depuis 1961.

55. Les forces armées libériennes devraient être pleinement opérationnelles en 2014. Une campagne de recrutement a été organisée à l'échelle nationale en avril et mai en vue d'augmenter de 300 les effectifs, qui sont de 1 904 éléments au total. En mai, le Chef des opérations, un Libérien, a été promu chef d'état-major adjoint, soit le commandant en second de l'armée, dont le chef d'état-major, est un Nigérian nommé par la CEDEAO.

56. Comme indiqué plus haut au paragraphe 17, les forces armées libériennes ont continué de participer à des initiatives de sécurité conjointes le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire jusqu'en juin, et elles ont pris part à des activités de planification conjointe d'opérations coordonnées avec les forces armées ivoiriennes, ce qui leur a permis d'acquérir la capacité de conduire des opérations d'envergure limitée en toute indépendance. Malgré ces progrès, les forces armées se heurtent toujours à d'importants problèmes d'ordre financier, opérationnel et logistique et continueront d'avoir besoin d'une aide de l'extérieur. La stratégie de défense

nationale et le projet de code de discipline militaire sont en passe d'être approuvés par le Ministre de la défense.

57. Les gardes-côtes du Libéria, au nombre de 50, effectuent toujours des patrouilles sur les cours d'eau côtiers et les eaux territoriales du Libéria et ils ont saisi trois bateaux de pêche illégaux.

## **IV. Extension de l'autorité de l'État à l'ensemble du territoire**

### **A. Autorité de l'État**

58. L'autorité de l'État et la capacité du Gouvernement de fournir des services sociaux ont été progressivement étendues. Toutefois, l'infrastructure et l'administration locale laissent encore à désirer dans de nombreuses régions. La MINUL a aidé les responsables de comtés à mettre en place des mécanismes de coordination, même si elle a déploré qu'ils ne soient pas plus souvent présents lors des réunions du Comité chargé de piloter le développement des comtés. La gestion des fonds sociaux et des fonds pour le développement des comtés s'est aussi avérée problématique, notamment à cause du détournement de fonds et du non-respect des directives.

59. La conception d'un plan d'application de la politique gouvernementale de décentralisation et de gestion des affaires publiques au niveau local a bien avancé. Le budget quinquennal prévu à cet effet a été ramené de 50 à 27,1 millions de dollars, avec un déficit de financement de 3,1 millions de dollars. Un projet de loi relatif à l'administration locale sera présenté au Parlement après approbation par le Cabinet. Son adoption nécessiterait de réviser la Constitution. La Commission de la gouvernance a élaboré une stratégie pour déconcentrer progressivement les fonctions au cours des trois prochaines années dans 12 secteurs, notamment l'éducation, la santé, l'agriculture, les finances, l'égalité des sexes et les travaux publics.

60. De nombreuses zones restent extrêmement difficiles d'accès. Pour remédier à cette situation, le Ministère des travaux publics supervise l'intégration d'un nouveau dispositif d'entretien du réseau routier dans tous les projets routiers financés par le Gouvernement. Le Gouvernement a conclu des contrats annuels d'entretien des principales routes portant sur plus de 800 kilomètres et couvrant la période d'avril à octobre.

### **B. Gouvernance**

61. Des mesures salutaires ont été prises pour améliorer la transparence et la définition des responsabilités en réponse à l'inquiétude du public. Le 21 mai, la Commission nationale de lutte contre la corruption a publié un rapport après un premier examen du patrimoine des fonctionnaires. Si 30 des 63 fonctionnaires dont elle a vérifié la situation ont soumis des déclarations qui correspondaient bien à la réalité, les 33 autres ont menti sur leur patrimoine, ont refusé de coopérer ou ne se sont pas prêtés à l'exercice. Faute de dispositions juridiques applicables en cas de non-respect, on ignore quelles mesures seront prises.

62. Les progrès accomplis dans la vérification des comptes des institutions publiques et l'application des recommandations formulées dans ce contexte restent rares, et la Commission générale de vérification n'a procédé à aucun exercice depuis 2011. Le Parlement n'a toujours pas pris de mesures pour donner suite aux recommandations qui lui ont été faites à l'issue des vérifications remontant à avant 2011. La Commission est toutefois parvenue à un accord historique avec le Parlement en obtenant qu'il organise des audits publics sur ses rapports.

63. On a continué de promouvoir une solide gestion budgétaire grâce au cadre de dépenses à moyen terme, qui voit les priorités nationales et sectorielles en matière d'investissement reflétées dans le budget. Le Gouvernement a adopté l'Initiative pour un budget ouvert afin de rendre publiques les recettes et les dépenses, conformément à l'engagement qu'il a pris d'améliorer la transparence. Par ailleurs, le secrétariat de la Commission parlementaire des comptes publics a été créé en avril pour promouvoir le principe de responsabilité.

### C. Ressources naturelles

64. Une part importante du territoire libérien a été donnée en concessions à des sociétés privées dans le cadre de divers accords, ce dont le Gouvernement tire de plus en plus de recettes. Le 16 mai, le quatrième rapport de l'Initiative libérienne pour la transparence des industries extractives pour la période allant de juillet 2010 à juin 2011 a été publié. Il y était indiqué que le Libéria avait enregistré des recettes d'un montant de 117,5 millions de dollars grâce aux ressources minières pour l'exercice 2010/11, soit une augmentation de 70 % par rapport à 2009/10.

65. Le Gouvernement a eu du mal à prendre les mesures de contrôle voulues face à ces recettes considérables, et il s'est souvent contenté de réagir au coup par coup en cas de problème. Dans un autre rapport de la l'Initiative publié en mai, il est indiqué qu'aucun des 66 permis d'exploitation privée délivrés dans le secteur forestier n'était pleinement conforme aux règles en vigueur. Les entreprises détentrices de contrats de gestion forestière et de contrats de vente de bois d'œuvre opéraient souvent sans véritable supervision et les communautés continuaient de se plaindre que la part des droits de location des terres qui leur revenait ne leur était pas versée. Par ailleurs, plusieurs recommandations importantes formulées en août 2012 par l'organe spécial indépendant chargé d'enquêter sur les permis d'exploitation privée n'ont toujours pas été appliquées, notamment pour ce qui est de la réalisation d'un audit du Conseil d'administration, de la poursuite des fonctionnaires dont la culpabilité est avérée, et de l'inventaire et de la saisie de tous les bois ronds abattus en vertu de permis d'exploitation privée. Le 12 juin, l'Office des forêts a commencé d'envoyer des notifications aux détenteurs de permis pour les informer de l'intention du Gouvernement de révoquer leurs permis, et il a dissout le 16 juillet le Comité consultatif sur la gestion des forêts, notamment à cause de son manque de vigilance dans l'octroi des permis. Le contrat de l'organisme commercial chargé de la chaîne de responsabilité du bois d'œuvre est arrivé à expiration en décembre 2012. Après six mois de négociations, il a été renouvelé pour un mois en juillet, avec la possibilité de prorogations mensuelles, en attendant la création d'un service de vérification qui assurerait le contrôle. L'Office est toujours débordé face à la multitude de problèmes rencontrés dans le secteur forestier, d'autant qu'il ne dispose toujours pas de ressources et de personnel suffisants. Parallèlement, les arriérés d'impôts des exploitations forestières ont atteint 33 millions de dollars.

66. Les populations restent opposées aux concessions d'exploitation agricole, qui risqueraient selon elles de menacer leur accès aux terres, leurs moyens de subsistance et leurs modes de vie traditionnels. Ces craintes ont été exacerbées par le manque de consultation, les impayés et les conditions de travail jugées inacceptables. D'avril à juillet, trois sociétés d'exploitation ont licencié environ 1 400 travailleurs, au motif que la population s'opposait à l'expansion des plantations. L'application des dispositifs tripartites de règlement des conflits prévus dans les accords de concession laisse toujours à désirer, et ce sont le plus souvent de la société civile et d'organisations non gouvernementales qu'émanent les efforts de médiation.

67. Après une série de réunions de consultation avec les entreprises concernées en mars et avril, la Présidente a chargé un comité interorganisations de les aider à acquérir des terres à l'issue de consultations avec les populations locales. Le 18 avril, la Présidente a signé un décret instaurant un moratoire sur les exportations de caoutchouc naturel non traité jusqu'à l'institution d'un cadre réglementaire complet. Si ces mesures ont eu un certain effet, encore faudrait-il qu'une approche cohérente soit adoptée pour superviser efficacement les concessions.

68. Le Gouvernement et la mission d'examen du dispositif de certification du Processus de Kimberley, qui s'est rendue au Libéria du 18 au 28 mars, s'accordent à reconnaître que les institutions nationales continuaient de se heurter à des problèmes d'ordre technique et financier pour gérer le secteur des diamants alluvionnaires et respecter les principes et recommandations formulés dans ce dispositif. Toutefois, certains progrès ont été faits pour renforcer le suivi et le contrôle du secteur, notamment grâce à la réalisation d'une enquête détaillée sur tous les sites aurifères par le Ministère des terres, des mines et de l'énergie entre décembre 2012 et mars 2013, dont les résultats seront intégrés à une base de données en cours de constitution.

69. Le 26 mars, le Parlement a ratifié un accord de partage de la production avec les sociétés pétrolières étrangères, prévoyant le versement d'un montant de 50 millions de dollars en paiements d'avance, impôts et honoraires, des prises de participation pour les Libériens et le provisionnement de fonds de développement sociaux. Cette ratification a suscité la controverse et un vif intérêt des médias et de la population dans la mesure où de nombreux parlementaires ont mis en doute la validité de cet accord, étant donné que l'examen législatif des lois pertinentes en ce qui concerne le secteur pétrolier était toujours en cours.

## **V. Questions transversales**

### **A. Intégration du système des Nations Unies**

70. Les organismes des Nations Unies au Libéria ont continué à renforcer la mise en œuvre du principe « Unis dans l'action » dans le cadre du « programme unique pour 2013-2017 », dont les quatre piliers sont assortis de plans de travail annuels détaillant les engagements et paramètres budgétaires du programme. L'équipe de pays des Nations Unies a mis au point un cadre commun de suivi du programme unique, en harmonisant les mécanismes d'établissement de rapports semestriels et annuels des organismes des Nations Unies, et elle a avancé dans la conception d'une plateforme d'opération et d'une stratégie commerciale communes permettant

d'harmoniser les procédures en vigueur dans les domaines des achats, des finances et de l'administration, ainsi qu'en ce qui concerne les ressources humaines.

## **B. Information**

71. Le 3 mai, Journée mondiale de la liberté de la presse, le Directeur du Service de protection de la présidence a proféré des menaces à l'encontre des journalistes qui mettaient en cause l'intégrité du Gouvernement, provoquant un véritable scandale. Le Syndicat de la presse du Libéria a annoncé qu'en signe de protestation, les médias ne couvriraient pas l'actualité de la présidence pendant une semaine. La Présidente a réaffirmé son attachement à la liberté de la presse, mais la loi relative aux médias n'a pas été modifiée pour être conforme à la Déclaration de la Montagne de la Table sur la liberté de la presse en Afrique, que le Libéria a signée en 2012.

72. La MINUL a continué de préparer la population à la transition. En outre, la radio de la MINUL a collaboré avec l'ONUCI pour diffuser des programmes en français sur les initiatives de réconciliation ivoiriennes à l'intention des réfugiés ivoiriens dans les comtés frontaliers.

## **C. Égalité des sexes**

73. Avec l'appui de la MINUL, le Comité de réforme constitutionnelle a tenu un forum de consultation avec les femmes en avril. En outre, la MINUL a fourni une assistance technique pour garantir la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes dans le cadre des processus de décentralisation et de réforme du régime foncier. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour améliorer la coordination des initiatives à l'appui du programme conjoint Gouvernement-ONU de lutte contre les violences sexuelles et sexistes et une évaluation à mi-parcours de ce programme a été menée à bien sous les auspices du Fonds des Nations Unies pour la population. ONU-Femmes a encouragé les participantes aux « huttes de la paix » à renforcer leurs capacités en matière de règlement des conflits. La MINUL a continué de dispenser à son personnel civil et à son personnel en tenue une formation sur les questions d'égalité des sexes.

## **D. VIH/sida**

74. Pendant la période à l'examen, la MINUL a organisé des séances d'information sur le VIH/sida pour 1 691 nouveaux éléments qui venaient d'être déployés, et 2 216 de ses membres ont subi un test de dépistage volontaire. Par ailleurs, 715 agents de sécurité libériens et 75 détenus ont pu participer à 19 séances de sensibilisation sur le VIH/sida organisées par des formateurs des organismes de sécurité libériens, qui avaient eux-mêmes été précédemment formés par la MINUL.

## **E. Déontologie et discipline**

75. La MINUL a continué de prévenir les manquements à la déontologie et à la discipline en organisant des discussions avec les communautés et les chefs religieux et en distribuant des documents d'information pour faire connaître la politique de

tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'exploitation et les abus sexuels ainsi que les mécanismes d'aide aux victimes qui sont en place. Entre le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> août, 22 fautes graves ont été signalées, dont un cas d'exploitation et d'abus sexuels.

## **F. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies**

76. La criminalité, les accidents de la route, les violences collectives et les maladies infectieuses sont les principales menaces qui pèsent sur la sécurité du personnel des Nations Unies. Entre le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> août, six d'entre eux ont été victimes de vols à main armée, et 45 infractions commises sans armes (cambriolages, vols et agressions) ont été signalées. Le personnel ou les biens des Nations Unies ont été menacés à deux reprises dans des émeutes et cinq membres du personnel ont été arrêtés ou placés en détention. Pendant la période considérée, 8 membres du personnel recruté sur le plan national, 4 membres du personnel recruté sur le plan international et 2 membres du personnel militaire sont décédés à la suite de maladies.

## **VI. Déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria**

### **A. Composante militaire**

77. Au 1<sup>er</sup> août, la composante militaire de la Mission comptait 5 853 éléments, dont 220 femmes (pour un maximum autorisé de 5 940 éléments) qui se répartissaient entre le quartier général de la Mission à Monrovia, quatre bataillons d'infanterie déployés dans deux secteurs, une force d'intervention rapide de la taille d'un bataillon basée à Monrovia et deux bases opérationnelles avancées situées près des routes menant aux frontières avec la Côte d'Ivoire et la Guinée.

78. En application de la résolution [2066 \(2012\)](#) du Conseil de sécurité, la composante militaire de la MINUL a achevé la première phase de son retrait. Au 30 juin 2013, 2 026 soldats avaient été rapatriés du Libéria, dont 2 bataillons d'infanterie (1 505 hommes), 1 compagnie du génie (258 hommes), 2 compagnies de transmissions (151 hommes), 1 compagnie logistique (60 hommes), 1 détachement de police militaire (20 hommes), 1 unité aérienne (30 hommes) et 2 officiers d'état-major. La MINUL ne dispose désormais plus de présence militaire dans les comtés de Grand Bassa, Grand Kru, River Cess et Sinoe. Ses effectifs militaires devraient continuer d'être progressivement réduits, en surveillant de près l'évolution de la situation.

79. La MINUL et l'ONUCI se sont entraînées dans le cadre d'arrangements de coopération intermissions et d'activités coordonnées aux frontières, avec notamment des réunions bimensuelles sur les frontières communes et des patrouilles aériennes. La MINUL a mené des patrouilles simultanément avec l'ONUCI et effectué plusieurs patrouilles aériennes transfrontières de son côté. Trois hélicoptères armés ont été transférés à l'ONUCI le 19 juillet pour être utilisés dans les deux pays, le long de leur frontière commune et des deux côtés. La MINUL a aussi transféré quatre véhicules blindés de transport de troupes à l'ONUCI. La coopération intermissions devrait être renforcée à mesure que se poursuivra la réduction des effectifs de la MINUL.

## B. Composante policière

80. Au 1<sup>er</sup> août, la MINUL disposait de 1 474 policiers, dont 181 femmes (pour un maximum autorisé de 1 795), notamment 498 conseillers de police et 10 unités de police constituées. La composante policière de la MINUL compte à l'heure actuelle 468 conseillers de police (dont 51 conseillères), 23 conseillers pour les questions d'immigration (dont 3 femmes) et 983 agents (dont 127 femmes) répartis entre huit unités de police constituées, dont trois déployées à Monrovia, et cinq autres à Buchanan, Gbarnga, Tubmanburg, Voinjama et Zwedru. Conformément à la résolution 2066 (2012), deux autres unités doivent être déployées, dont une avant la fin de 2013. La Mission dispose aussi de 32 gardiens de prison (dont cinq femmes).

## C. Composante civile

81. Au 1<sup>er</sup> août, l'effectif civil de la Mission était de 1 387 personnes, dont 23,82 % de femmes, pour un maximum autorisé de 1 577 personnes. Les femmes représentaient 26,22 % des 473 fonctionnaires des services organiques, et 22,93 % des 1 138 membres du personnel administratif.

## VII. Aspects financiers

82. Dans sa résolution 67/277, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, un crédit de 476,3 millions de dollars, soit environ 39,7 millions de dollars par mois, aux fins du fonctionnement de la Mission. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 30 septembre 2013, le coût de son fonctionnement jusqu'au 30 juin 2014 serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée.

83. Au 15 juillet 2013, les contributions non acquittées correspondant au Compte spécial pour la MINUL s'élevaient à 33,4 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 246,9 millions de dollars.

84. Au 30 juin, le total des montants dus aux États Membres qui fournissent des contingents et des unités de police constituées s'élevait à 35,6 millions de dollars. Pour les exercices prenant fin respectivement les 30 avril et 31 mars, le remboursement des sommes dues au titre des contingents et du matériel leur appartenant a été effectué selon le système des versements trimestriels.

## IX. Observations

85. Le 18 août marquera le dixième anniversaire de la signature de l'Accord général de paix, qui a conduit à la création de la MINUL. Cette date marque 10 ans de progrès vers la réalisation des promesses d'une société démocratique vivant en paix et de participation de tous les citoyens à la construction de l'avenir du Libéria. Je salue les importants efforts que le Libéria continue de faire pour atteindre cet objectif. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour remédier aux causes profondes du conflit passé et pour relever les nouveaux défis afin que tous les Libériens bénéficient, sur un pied d'égalité, des progrès du pays. Il importera, par

conséquent, de poursuivre sans relâche les réformes visant à rendre les institutions encore plus ouvertes, plus responsables et plus transparentes et à renforcer l'état de droit. Il est indispensable que la Présidente et le Gouvernement continuent de faire preuve d'une direction éclairée et d'une ferme volonté politique afin d'approfondir la transformation positive du pays, avec la pleine participation de tous les secteurs de la société.

86. Le processus de révision constitutionnelle en cours offre au Libéria une importante occasion de jeter les bases d'un système politique plus stable, démocratique et juste. Je trouve encourageantes les initiatives prises pour que le processus soit ouvert à tous, et je suis conscient que des efforts considérables doivent être faits pour garantir la pleine participation de la population face au manque de ressources et de capacités et aux délais serrés. Pour mener le processus à bonne fin, il faut l'engagement politique et financier du Gouvernement ainsi que l'appui de la communauté internationale. L'ONU continuera d'apporter un appui sans faille.

87. Je me félicite du lancement de la feuille de route pour la réconciliation nationale et des initiatives connexes prises par le Gouvernement. Je note avec plaisir que plusieurs éléments des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation figurent dans la feuille de route, notamment le dispositif communautaire de vérité « Palava Hut » (hutte des palabres), l'élaboration d'une histoire des peuples sans exclusive et l'autonomisation des femmes et des enfants. Je demande aux dirigeants du pays, qu'ils soient du monde politique, de la société civile, des milieux d'affaires ou religieux, de contribuer à maintenir l'élan des initiatives de réconciliation afin que les fortes divergences du passé soient surmontées et qu'une plus grande cohésion sociale s'instaure entre tous les Libériens.

88. Je me félicite également des progrès enregistrés en matière de décentralisation et de réforme foncière, qui concourent à permettre à tous les Libériens d'avoir équitablement accès aux services et aux moyens de subsistance et d'exercer une plus grande influence sur les décisions touchant leur vie quotidienne. La réussite de la réforme foncière lèvera l'un des principaux obstacles à la consolidation de la paix. J'engage donc instamment le Libéria à traduire la politique relative aux droits fonciers en un texte de loi et à lui donner rapidement effet.

89. Ces progrès devraient s'accompagner d'efforts visant à améliorer la responsabilisation et le contrôle. L'état de droit, dans lequel toutes les lois sont appliquées équitablement et tous les individus et institutions sont tenus responsables de leurs actes, reste au centre des efforts de consolidation de la stabilité du pays. Les principaux organes chargés du maintien de l'ordre public continuent d'être entravés dans leur action par la faiblesse des mécanismes appelés à sanctionner la mauvaise gestion et la prévarication. Davantage doit être fait pour renforcer la confiance dans les institutions publiques, dont bon nombre continuent de faire face à un manque de capacités et d'éprouver des difficultés à assurer un contrôle efficace. Étant donné ces problèmes, le fait que la Présidente Johnson Sirleaf ait été nommée Présidente du Forum africain d'évaluation par les pairs est un élément positif. Les propos qu'elle a tenus au sommet du Groupe des Huit en juillet au sujet de l'importance de la transparence, en particulier dans le secteur des ressources naturelles, attestent l'intérêt porté à ces questions.

90. Ces problèmes de capacités et de contrôle sont particulièrement graves dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. Il convient de saluer les efforts faits par le Libéria pour accroître la transparence dans ce secteur, et je félicite le Libéria d'avoir été invité à siéger au conseil régional de l'Initiative de transparence des industries extractives. Toutefois, d'autres mesures sont nécessaires pour assurer une gestion cohérente et efficace des ressources, dans le respect des lois du pays et au bénéfice de toutes les collectivités. Le bien-être économique futur de la population sera fonction de l'exploitation responsable des ressources naturelles du pays; l'expérience a montré qu'un manque de contrôle peut être un facteur de conflit.

91. Pour consolider les progrès accomplis dans la stabilisation du pays et poursuivre la transition dans le secteur de la sécurité, il faut que les organismes de sécurité libériens soient mieux à même de répondre aux menaces contre la sécurité et plus responsables. Je trouve encourageante la poursuite des efforts visant à professionnaliser la Police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, et notamment à renforcer le recrutement et la formation. Je lance un appel à ces deux institutions afin qu'elles renforcent davantage leurs capacités, notamment en matière de gestion et d'administration, afin d'assurer la sécurité et l'ordre public. La poursuite de cette dynamique positive facilitera la transition de la MINUL. À cet égard, je constate avec plaisir l'excellente coopération entre le Gouvernement et la Mission, qui a permis de mener à terme la première phase du retrait militaire de la Mission et facilité le transfert de certaines installations et responsabilités en matière de sécurité aux autorités nationales. Il demeure toutefois indispensable que le Gouvernement fournisse des ressources financières suffisantes et les autres formes d'appui nécessaires, comme le prévoit le plan de transition, afin de permettre aux organismes chargés de la sécurité d'assumer des responsabilités accrues plus efficacement et plus rapidement à mesure que la Mission poursuit son retrait.

92. En ce qui concerne le bon fonctionnement du système de justice pénale, la mise en service du premier centre pour la justice et la sécurité est à saluer. Les enseignements tirés de cette expérience seront utilement mis à profit pour mettre en place les deux centres qui suivront, ce qui permettra à l'ensemble du pays d'avoir accès à la justice et à la sécurité tant nécessaires. Cela étant, il faudra des ressources supplémentaires pour faire de cette initiative un succès.

93. Par ailleurs, je suis toujours profondément troublé par le taux élevé des violences sexuelles et sexistes, en particulier celles commises contre les enfants, et par le nombre peu élevé des poursuites engagées à cet égard, ce qui crée effectivement une situation d'impunité généralisée pour les auteurs de ces crimes graves. La stabilité du pays est tributaire de la bonne gouvernance, d'un système de justice efficace et de la protection des droits de l'homme pour tous; c'est pourquoi j'encourage vivement les autorités libériennes à redoubler d'efforts à cette fin.

94. Les conditions de sécurité dans les zones frontalières entre le Libéria et la Côte d'Ivoire se sont améliorées. Je note le rôle positif joué par les organismes de sécurité libériens, notamment l'armée libérienne, dans les efforts de stabilisation. Cependant, les attaques transfrontières sporadiques, les informations persistantes faisant état de la planification et de l'organisation d'autres attaques et le financement de réseaux d'anciens miliciens et mercenaires demeurent une source de préoccupation. Vu l'ampleur des retours volontaires de réfugiés ivoiriens, j'ai

encouragé les Gouvernements libérien et ivoirien à revoir les facteurs qui pourraient entraver l'accélération des retours.

95. Je me félicite par conséquent de la coopération exemplaire qui existe entre la Côte d'Ivoire et le Libéria, notamment par l'intermédiaire du cadre quadripartite, sur les questions d'intérêt commun et des mesures prises pour renforcer la stabilité dans la zone frontalière. J'encourage la poursuite de cette coopération étroite, avec l'appui de l'ONUCI, de la MINUL et des deux équipes de pays des Nations Unies, notamment en vue d'élaborer une stratégie conjointe pour faire face aux problèmes multiformes touchant la frontière entre les deux pays. Je me félicite également des progrès accomplis dans l'élaboration d'une stratégie de sécurité pour l'Union du fleuve Mano, et de l'engagement pris par le Libéria à cet égard. L'ONU continuera d'apporter son appui aux différents gouvernements dans ces initiatives.

96. Conformément à la résolution 2066 (2012), la première phase des ajustements à l'effectif militaire de la Mission a été achevée dans les délais en juin : la force militaire de 7 952 hommes a été réduite de 2 026 et compte actuellement 5 926 hommes. En application de la résolution 2066 (2012), la situation a été étroitement examinée à mesure que se poursuivait le retrait. Si le Gouvernement continue d'éprouver des difficultés à effectivement doter de renforts les zones que les soldats de la MINUL ont quittées, celles-ci sont restées à ce jour stables.

97. Je recommande par conséquent que la phase suivante de la réduction des effectifs militaires de la Mission se poursuive comme prévu, sous réserve de la prorogation de son mandat, ce qui consisterait à rapatrier les deux postes de commandement de secteur, un bataillon d'infanterie et les unités de soutien qui s'y rattachent, soit au total 1 129 hommes, d'août 2013 à juillet 2014, ramenant ainsi l'effectif total à 4 797 hommes. Pendant cette période, la Mission poursuivrait la reconfiguration et la consolidation de la force résiduelle à Monrovia et dans les zones frontalières, en particulier le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire. En outre, la Mission mettra en place une structure de commandement et de contrôle plus rationalisée et une unité mobile renforcée dotée d'une capacité de réaction rapide.

98. Pendant la phase suivante de la transition, le Gouvernement devra redoubler d'efforts pour accroître les capacités de ses organismes de sécurité afin qu'ils disposent de moyens opérationnels et administratifs de niveau acceptable. Vu l'insuffisance de leurs moyens, la police de la MINUL devra continuer de leur fournir un appui pendant que les unités de police constituées de la MINUL combleront le vide sécuritaire résultant du retrait des effectifs militaires de la Mission. Je recommande également de maintenir l'effectif de police actuel autorisé de 1 795 hommes, y compris 10 unités de police constituées.

99. Des progrès considérables ont été accomplis depuis la signature de l'Accord général de paix pour ce qui est d'instaurer et de maintenir la stabilité, de mettre en place des mécanismes et institutions démocratiques et d'engager d'importantes réformes. Néanmoins, davantage doit être fait pour renforcer les fondements politiques, économiques et sociaux du pays en vue d'en assurer la stabilité à long terme et pour favoriser encore la consolidation de la paix. La présence de la MINUL en tant que facteur de stabilisation demeure essentielle, en particulier eu égard aux nombreux défis exposés dans le présent rapport. Je prie donc le Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MINUL pour une période d'un an allant jusqu'au 30 septembre 2014.

---

100. En conclusion, je tiens à remercier ma Représentante spéciale pour le Libéria, Karin Landgren, ainsi que le personnel civil et en tenue de la MINUL, de tout ce qu'ils font pour consolider la paix au Libéria. Je voudrais également remercier tous les pays qui fournissent des contingents et des forces de police, la CEDEAO, l'Union africaine, les autres organisations régionales et sous-régionales, les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, la Commission de consolidation de la paix, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et libériennes de leur engagement et leur contribution en faveur de la paix et du développement au Libéria.

## Annexe I

### Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs militaires et de police au 30 juillet 2013

Pays	Composante militaire				Unités de police constituées	
	Observateurs	Officiers d'état-major	Soldats	Total	Police civile	
Allemagne	–	–	–	–		5
Argentine	–	–	–	–		12
Bangladesh	10	7	509	<b>526</b>		15
Bénin	2	1	–	<b>3</b>		–
Bolivie (État plurinational de)	1	–	–	<b>1</b>		–
Bosnie-Herzégovine	–	–	–	–		10
Brésil	4	2	–	<b>6</b>		–
Bulgarie	2	–	–	<b>2</b>		–
Chine	2	6	547	<b>555</b>		18
Croatie	–	2	–	<b>2</b>		–
Danemark	3	2	–	<b>5</b>		–
Égypte	7	–	–	<b>7</b>		5
El Salvador	–	–	–	–		3
Équateur	2	1	–	<b>3</b>		–
États-Unis d'Amérique	4	6	–	<b>10</b>		14
Éthiopie	9	4	–	<b>13</b>		–
Fédération de Russie	4	–	–	<b>4</b>		9
Fidji	–	–	–	–		31
Finlande	–	2	–	<b>2</b>		–
France	–	1	–	<b>1</b>		–
Gambie	2	–	–	<b>2</b>		20
Ghana	9	7	694	<b>710</b>		27
Inde	–	–	–	–	245	4
Indonésie	1	–	–	<b>1</b>		–
Jamaïque	–	–	–	–		–
Jordanie	4	5	112	<b>121</b>	239	10
Kenya	–	2	–	<b>2</b>		25
Kirghizistan	3	–	–	<b>3</b>		3
Lituanie	–	–	–	–		1
Malaisie	4	–	–	<b>4</b>		–
Mali	–	–	–	–		–
Mongolie	–	–	–	–		–
Monténégro	2	–	–	<b>2</b>		–
Namibie	1	3	–	<b>4</b>		3

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	<i>Total</i>		
Népal	2	3	15	<b>20</b>	379	16
Niger	1	–	–	<b>1</b>		–
Nigéria	8	10	1 456	<b>1 474</b>	120	16
Norvège	–	–	–	–		10
Ouganda	–	–	–	–		14
Pakistan	7	8	1 974	<b>1 989</b>		21
Paraguay	2	1	–	<b>3</b>		–
Pérou	1	1	–	<b>2</b>		–
Philippines	–	1	110	<b>111</b>		33
Pologne	1	–	–	<b>1</b>		3
République de Corée	1	1	–	<b>2</b>		–
République de Moldova	2	–	–	<b>2</b>		–
République tchèque	–	–	–	–		–
Roumanie	2	–	–	<b>2</b>		–
Rwanda	–	–	–	–		9
Samoa	–	–	–	–		–
Sénégal	1	2	–	<b>3</b>		–
Serbie	4	–	–	<b>4</b>		6
Sri Lanka	–	–	–	–		14
Suède	–	–	–	–		14
Suisse	–	–	–	–		4
Thaïlande	–	–	–	–		2
Togo	2	1	–	<b>3</b>		–
Turquie	–	–	–	–		23
Ukraine	2	2	237	<b>241</b>		17
Uruguay	–	–	–	–		4
Yémen	–	1	–	<b>1</b>		6
Zambie	3	–	–	<b>3</b>		17
Zimbabwe	2	–	–	<b>2</b>		31
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>82</b>	<b>5 654</b>	<b>5 853</b>	<b>983</b>	<b>475</b>

